

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Sous la présidence du maire sortant, **Monsieur Alain GIVORD**, la séance est ouverte à **19 h 30**.

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, le conseil municipal élu le **15 mars 2026** se réunit de plein droit pour procéder à son installation et à l'élection du maire et des adjoints.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués le **16 mars 2026**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT.

Je vais procéder à l'appel nominal dans l'ordre du tableau

Qualité	Nom et Prénom	Date de la plus récente élection à la fonction	Présence
M.	GIVORD Alain	15-mars-26	Présent
Mme	DUCLOS Nathalie	15-mars-26	Présent
M.	RABUEL Claude	15-mars-26	Présent
Mme	DESMARIS Elodie	15-mars-26	Présent
M.	TRONCY René	15-mars-26	Présent
Mme	BERTHOUD Françoise	15-mars-26	Présent
M.	BON Loïc	15-mars-26	Présent
Mme	THIBERT Karine	15-mars-26	Présent
M.	LEQUEUX Sébastien	15-mars-26	Absent
Mme	RITTON Marie-Laure	15-mars-26	Présent
M.	GOUJON Andy	15-mars-26	Présent
Mme	PAYOT Aurélie	15-mars-26	Présent
M.	GREGOIRE Cédric	15-mars-26	Présent
Mme	CREUSEVAUT Cécile	15-mars-26	Présent
M.	JAEGY Sébastien	15-mars-26	Présent
Mme	ZARAGOZA Denise	15-mars-26	Présent
M.	YUKSEL Ufuk	15-mars-26	Absent
Mme	SOUPE Charlène	15-mars-26	Présent
M.	DESMARIS Christophe	15-mars-26	Présent
Mme	PAQUELET Laurence	15-mars-26	Présent
M.	TEYSSOT Rémi	15-mars-26	Présent
Mme	STEPHAN Delphine	15-mars-26	Présent
M.	DURAFFOURG Sébastien	15-mars-26	Présent

Le Maire précise que Sébastien LEQUEUX et Ufuk YUKSEL sont excusés et ont donné pouvoir respectivement à Françoise BERTHOUD et Karine THIBERT

Quorum

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice étant présente physiquement, le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

Installation des conseillers municipaux

Monsieur Alain GIVORD rappelle les résultats du scrutin du 15 mars 2026

Qualité	Nom et Prénom	Suffrages obtenus par la liste
M.	GIVORD Alain	689
Mme	DUCLOS Nathalie	689
M.	RABUEL Claude	689
Mme	DESMARIS Elodie	689
M.	TRONCY René	689
Mme	BERTHOUD Françoise	689
M.	BON Loïc	689
Mme	THIBERT Karine	689
M.	LEQUEUX Sébastien	689
Mme	RITTON Marie-Laure	689
M.	GOUJON Andy	689
Mme	PAYOT Aurélie	689
M.	GREGOIRE Cédric	689
Mme	CREUSEVAUT Cécile	689
M.	JAEGY Sébastien	689
Mme	ZARAGOZA Denise	689
M.	YUKSEL Ufuk	689
Mme	SOUPE Charlene	689
M.	DESMARIS Christophe	642
Mme	PAQUELET Laurence	642
M.	TEYSSOT Rémi	642
Mme	STEPHAN Delphine	642
M.	DURAFFOURG Sébastien	642

Le Maire déclare installés les 23 conseillers municipaux.

Désignation de 2 assesseurs et d'un secrétaire

En vertu de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine un secrétaire de séance.

Deux assesseurs pour l'élection du maire et des adjoints sont également désignés. Ils peuvent être désignés par un vote à bulletin secret, ou « par usage », il est coutume de désigner les élus les plus jeunes du conseil municipal pour ces fonctions.

Vu la proposition du Maire

Le conseil municipal désigne :

Monsieur Andy GOUJON et Madame SOUPE Charlène en qualité d'assesseurs

Et Monsieur Loïc BON en qualité de secrétaire de séance

Alain GIVORD cède ensuite sa place à Denise ZARAGOZA, doyenne d'âge du conseil municipal, pour procéder à l'élection du Maire

Election du Maire

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, la séance est présidée par la doyenne d'âge, Madame Denise ZARAGOZA.

Elle rappelle les dispositions de l'article L.2122-4 à L.2122-7, L.2122-10, L.2122-12 du CGCT, notamment :

- Le maire est élu parmi les membres du conseil municipal.
- Le maire doit être âgé d'au moins 18 ans
- Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal.
- La fonction de maire est incompatible avec :
 - Des mandats nationaux (député, sénateur)
 - Certaines fonctions européennes ou financières
 - ✓ Membre de la Commission européenne
 - ✓ Membre du directoire de la Banque centrale européenne
 - ✓ Membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France
 - Certaines fonctions administratives :
- L'élection se déroule au scrutin secret.
- **La majorité absolue** est requise aux deux premiers tours.

- **Si aucun candidat n'obtient cette majorité, un troisième tour** est organisé, et l'élection a alors lieu à la **majorité relative**.
- En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- Les élections du maire et des adjoints sont rendues publiques, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures.

Les textes sont tenus à la disposition des conseillers.

Déclaration des candidatures

- Monsieur **Alain GIVORD** se déclare candidat au poste de Maire.
- Monsieur **Christophe DESMARIS** se déclare candidat au poste de Maire.

Déroulement du vote

Les bulletins sont placés sur table à disposition de chaque conseiller municipal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

L'urne est remise aux assesseurs, Madame SOUPE Charlène et Andy GOUJON, qui procèdent au dépouillement en présence de la Présidente. La Présidente consigne les résultats sur la fiche de dépouillement, qui annonce les résultats.

Scrutin secret – 1er tour.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	23
f. Majorité absolue [1]	12

Résultats

- Alain GIVORD : 18 voix
- Christophe DESMARIS : 5 voix

Monsieur Alain GIVORD est proclamé maire de Vonnas.

La présidente lui remet l'écharpe tricolore et lui cède la présidence.

Alain GIVORD remercie pour la confiance accordée et informe qu'il donnera un mot en clôture de ce conseil.

Il prend la présidence de l'assemblée et assure la continuité du déroulement du conseil municipal

Election des Adjoints

1. Fixation du nombre d'adjoints

Conformément à l'article **L.2122-2 du CGCT**, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour 23 conseillers, le maximum est **6 adjoints**.

Sur proposition du maire, le conseil fixe à **6** le nombre d'adjoints.

Vote à main levée :

Pour : 23

Adopté à l'unanimité

La délibération est adoptée.

2. Election des adjoints

Dépôt des listes

Le maire rappelle que les adjoints sont élus conformément à l'article L2122-7-2, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 1 minute pour le dépôt, auprès du Maire.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter un nombre de conseillers municipaux égal à celui des adjoints à élire déterminé par le conseil municipal. La présentation de listes incomplètes n'est pas admise (TA Nantes, 22 mars 2016, n° 1600701).

Les textes sont tenus à la disposition des conseillers municipaux.

Une liste est déposée :

Liste 1 – conduite par Mme Nathalie DUCLOS

1. Nathalie DUCLOS

2. Claude RABUEL
3. Françoise BERTHOUD
4. René TRONCY
5. Marie Laure RITTON
6. Sébastien LEQUEUX

Scrutin – 1er tour

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	18
f. Majorité absolue [1]	10

Résultats

- Liste DUCLOS : 18 voix

La majorité absolue est atteinte par la **liste DUCLOS**.

Proclamation

Sont élus adjoints au maire, dans l'ordre de la liste :

1. Nathalie DUCLOS
2. Claude RABUEL
3. Françoise BERTHOUD
4. René TRONCY
5. Marie Laure RITTON
6. Sébastien LEQUEUX

Allocution du maire

*Mesdames, Messieurs,
Mesdames et Messieurs les Élus,
Chers Amis,*

Je vous remercie pour la confiance accordée et c'est toujours avec émotion que je m'adresse à vous pour clore ce premier conseil municipal renouvelé . Je débiterai mon propos en adressant mes remerciements.

Remerciements à mes colistiers :

Je tiens d'abord à leur exprimer ma profonde reconnaissance pour leur soutien indéfectible et leur engagement à mes côtés. Ensemble, nous allons conduire ce nouveau mandat à la tête de notre commune. Je mesure pleinement l'ampleur du travail qui nous attend, dans un contexte international et national marqué par l'incertitude et les tensions. Soyez convaincus que ces défis, bien réels, ne seront pas sans conséquences sur notre quotidien. Mais c'est ensemble que nous les relèverons.

Remerciements aux élus de l'ancienne équipe :

Un hommage particulier s'impose pour moi à l'égard des élus de l'ancienne équipe, et plus encore à ceux qui ont choisi de ne pas se représenter ou qui n'ont pas été réélus. Leur engagement et leur travail au service de la collectivité, des Vonnassiennes et des Vonnassiens, méritent toute notre considération. Le mandat écoulé, comme le souligne l'Association des Maires de France, a été jalonné d'épreuves tel la pandémie de Covid-19, la crise énergétique, l'inflation, ou encore le désengagement progressif de l'État. Malgré ces obstacles, ils ont su répondre présents, contribuant à la réalisation de nombreux projets. Merci à vous pour le temps consacré, la confiance accordée, et un merci tout particulier à Jean-Louis Givord et Jean-François Carjot pour leur implication totale et leur responsabilité assumée en tant qu'adjoints. Je vous souhaite à toutes et à tous un plein épanouissement dans cette nouvelle étape de votre vie.

Remerciements à mes proches et aux familles des élus :

Mes remerciements s'adressent également à mes proches, et tout particulièrement à mon épouse, qui m'accompagne avec patience et compréhension dans cette fonction d'élu, présente pour partager les bons mais aussi les mauvais moments et acceptant les absences répétées. Ce remerciement s'étend aussi aux familles des élus et de toutes celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour notre commune.

Remerciements aux électeurs :

Enfin, un grand merci à tous ceux qui nous ont accordé leur confiance et leur suffrage. La démocratie, c'est aussi offrir aux citoyens une alternative. Avec 58 % de participation, les Vonnassiens ont fait le choix de voter, et c'est une bonne chose. Cependant, on peut regretter qu'ils n'aient pas été plus nombreux à s'exprimer lors de ce scrutin déterminant pour l'avenir de notre commune.

Je m'adresse ici aux candidats de l'autre liste pour leur témoigner mon respect pour leur engagement dans cette élection municipale. J'aurais souhaité, durant cette campagne, plus de dignité et de considération pour les personnes, y compris pour le personnel communal

particulièrement sur les réseaux sociaux . Cela n'a pas toujours été le cas, et je le déplore. Pour ce qui nous concerne, nous avons fait le choix de rester fidèles à nos valeurs et à une démarche respectueuse .Mais aujourd'hui, avec ceux qui siègeront à nos côtés au conseil municipal, malgré nos divergences, j'espère et j'aspire à une situation apaisée et à une sérénité dans les débats.

Comme le disait si bien Nelson Mandela :

« L'unité dans la diversité est la plus grande force du monde. »

C'est cette force que nous devons incarner pour avancer ensemble.

*Je n'oublie pas non plus celles et ceux qui se sont abstenus ou qui n'ont pas voté pour notre liste. Sachez que nous serons les élus de toutes et de tous, et c'est **bien ensemble** que nous construirons l'avenir de Vonnas.*

Je mesure plus que jamais la responsabilité qui est la mienne. Elle s'accompagne d'une profonde humilité. Être Maire, c'est s'engager pour les autres, mais aucun élu ne peut agir seul. Mes chers collègues élus, pour mener à bien nos projets, je sais pouvoir compter sur vous, sur votre engagement, votre soutien, vos compétences et votre savoir-faire. Je m'appuierai également sur un personnel communal compétent, impliqué et garant de la qualité du service public.

Je tiens à féliciter les six adjoints pour leur élection. Je suis convaincu de leur implication totale pour mettre leurs compétences au service de tous. Ils sauront animer, développer ce travail d'équipe auquel je suis profondément attaché.

Nos projets pour Vonnas , c'est une vision concrète et ambitieuse. Pour illustrer mon propos,

Dès cette année, nous serons très heureux d'inaugurer la nouvelle médiathèque, un lieu de savoir, de culture et de rencontre pour tous les Vonnassiens. Ce projet, tant attendu, symbolise notre attachement à l'éducation, à la transmission et à l'ouverture sur le monde.

D'ici 2027, la plaine des sports verra sa concrétisation avec, notamment, la création d'un terrain de football synthétique équipé de vestiaires modernes. Ce chantier, qui s'inscrit dans une logique de développement durable et d'accessibilité pour tous, sera suivi en 2028 par l'ouverture de la piscine, un équipement essentiel répondant à l'attente des écoles , du collège pour le savoir nager mais aussi à celle des habitants du territoire et des vonnassiens en particulier avec un lieu de baignade à leur porte, accessible au plus grand nombre

Enfin, à partir des esquisses largement élaborées lors du mandat précédent, l'aménagement du cœur de notre village avec notamment la place Ferdinand fera l'objet d'une attention particulière.

Ces réalisations, parmi d'autres, sont le reflet de notre volonté d'agir pour une commune plus dynamique, plus solidaire et plus attractive.

C'est avec cet esprit de collaboration et de détermination que tiendrons notre prochain conseil municipal, le mardi 31 mars à 19h30, en salle de conseil à la Mairie.

En attendant, je vous remercie de votre attention et compte sur chacun d'entre vous pour faire de ce mandat une réussite collective.

Clôture de séance

La séance est levée à 20 h 15

Fait à Vonnas, le 20 mars 2026